

NOUVELLES MUSICALES DE ROUMANIE

Bulletin d'Informations de l'Union des Compositeurs de la République Socialiste de Roumanie

L'enseignement musical général dans la République Socialiste de Roumanie

VICTOR GIULEANU
IOSIF OIRE

Elément important de l'éducation sociale-esthétique du peuple l'enseignement musical constitue, en Roumanie socialiste, une préoccupation de premier ordre pour les autorités de l'Etat et du Parti, ainsi que pour les organismes de masses et collectifs : organismes des écoliers de l'enseignement primaire, organismes de la jeunesse, etc. sans doute, aussi, pour les institutions artistiques spécialisées : philharmonies, théâtres d'opéra, théâtres musicaux, ensembles artistiques de musiciens professionnels ou d'amateurs.

La partie systématique de cette activité est confiée depuis le plus jeune âge au majorat — aux écoles de culture générale et aux écoles spéciales de musique, ces dernières étant principalement centrées sur la formation des futures cadres professionnelles qui, pour achever leur instruction, devront suivre les cours de l'un des trois Conservatoires du pays (à Bucarest, Cluj ou Jassy) ou ceux de l'un des trois Instituts pédagogiques pour professeurs de musique (à Braşov, Tirgu-Mureş ou Timişoara).

La conception et l'organisation de l'enseignement musical diffèrent essentiellement suivant qu'il est appliqué dans le cadre des écoles de culture générale ou dans celui des écoles spéciales de musique, puisqu'aussi bien leurs buts en sont différents. L'école générale se propose de développer, depuis le plus jeune âge, le goût et l'amour de la musique, l'entendement du message artistique musical et des moyens d'expression spécifiques ; l'éducation musicale a, donc, ici, un caractère général (elle s'applique à tous les élèves, sans exception). Dans les écoles spéciales de musique, les élèves sont sélectionnés d'après leurs aptitudes ; l'éducation musicale est donc fondée sur l'étude d'un instrument de musique : violon, piano,

violoncelle et, à partir d'un certain âge, d'un quelconque des instruments à vent. Le but de ces écoles spéciales est la formation du spécialiste, du musicien professionnel, de l'artiste de demain.

Il est évident que pas tous les diplômés des écoles spéciales de musique (qui comprennent deux cycles : élémentaire et moyen) fréquentent, par la suite, les cours de l'enseignement musical supérieur (les conservatoires) où le critère de réception est extrêmement exigeant ; mais, l'énergie matérielle et spirituelle investie dans le développement des élèves n'est jamais perdue : à défaut d'être les détenteurs d'un diplôme supérieur, ils seront tout au moins des propagateurs de la musique dans différents domaines de l'activité sociale — comme étant de ceux qui auront pénétré „les secrets“ de cet art — et, dans de nombreux cas aussi ils pourront pratiquer la *musique de chambre*, genre musical qui embellit par ses traits esthétiques de base la vie de l'homme de nos jours lequel, hélas, est le plus souvent soustrait, par les exigences d'un quotidien trépidant, à la sphère de préoccupations spirituelles. La société socialiste est d'ailleurs intéressée au plus haut point dans l'organisation de cette manière et à cette fin du loisir de ses membres.

Les principes qui résident à la base de l'enseignement musical professionnel dérivent tout naturellement du rôle et de l'importance attribués par la société socialiste roumaine à l'éducation esthétique de la jeunesse et, en général, des masses. C'est pourquoi, l'Etat accorde des fonds considérables à son développement, lui assurant des moyens correspondants aux exigences contemporaines.

En faisant ces affirmations notre intention n'est pas d'entrer dans les détails de l'enseignement musical professionnel, mais, simplement, de souligner que l'Etat dispose d'une pépinière adéquate de cadres destinés à répondre de la meilleure manière aux nécessités imposées par ce genre d'éducation à tout âge et dans tous les domaines de la vie sociale — jusqu'aux plus variés. C'est ainsi qu'il entend assurer le déroulement optimal du processus d'éducation des masses.

C'est donc à l'école générale qu'est confié l'enseignement musical systématique dans son sens le plus large, puisqu'aussi bien l'école générale concerne les millions d'élèves du pays; le but principal — et la mission — de l'enseignement musical y seront le développement du goût pour la musique et l'orientation intelligente sur la voie de l'entendement, dès le plus jeune âge, des moyens utilisés par le langage musical. „La destinée de la musique se décide à l'école“ disait avec beaucoup de justesse Dimitrie Kiriac, ce digne devancier de la musique roumaine d'il y a un demi-siècle, en formulant de la sorte un impératif qui ne cesse d'être actuel et de gouverner n'importe quelle entreprise nationale sur ce plan.

Sans doute, l'éducation musicale dans l'école générale n'a pas pour but de former des spécialistes, tout comme l'étude des langues, des sciences mathématiques et physiques, de l'histoire et de la géographie, etc., elle non plus n'a pas pour finalité de former des spécialistes mais simplement l'homme contemporain, utile à la société au sein de laquelle il est appelé à vivre, en lui forgeant une personnalité intellectuelle développée de manière multiple.

Dans ce sens, le système roumain d'enseignement se propose — par ses ramifications extrêmement variées — de répondre efficacement sur le plan de l'éducation esthétique aux problèmes complexes posés par le développement des qualités éthiques du citoyen de demain — son amour de la patrie, son patriotisme internationaliste, son ardeur au travail et tant d'autres vertus comprises dans la sphère d'une morale humaine socialiste.

Etant de nature à influencer positivement et à former la conscience de l'être humain, la musique remplit la noble tâche de compléter, d'amplifier et de ciseler la personnalité de l'homme „nouveau“, en agissant sur tous les âges, depuis les plus jeunes, tout d'abord en famille — avant même que l'enfant eût articulé ses premiers mots —, à l'école ensuite — avant toute autre matière du programme —, jusqu'aux plus avancés, comme un acte de culture permanent, intimement mêlé à la vie de tous les jours. A l'école et dans la vie sociale, la musique joue par conséquent un rôle formatif et non pas un de simple divertissement.

Nous nous permettrons d'énumérer les quelques principes qui résident à la base de l'éducation musicale dans l'école générale roumaine :

- débuts de l'éducation musicale systématique dès le jardin d'enfants ;
- le jeu (en tant que concept lucide) : base méthodologique de cette éducation ;
- le chant (dans le déroulement des leçons de musique) : point de départ sur la voie de l'entendement théorique du beau, et non viceversa
- le répertoire des chants se nourrit au folklore et ce n'est que peu à peu qu'il s'enrichit de morceaux de la littérature musicale roumaine et universelle savantes ;
- facteur décisif : le professeur (pédagogue) de musique.

1. Plans d'enseignement, programmes et manuels

L'éducation musicale dans les écoles d'enseignement général se développe conformément aux plans et aux

programmes de l'école générale de 10 classes (I—X) approuvés par le Ministère de l'Éducation et de l'Enseignement et publiés en 1972 par les Editions Didactiques et Pédagogiques de Bucarest.

Dans les localités, entreprises de l'Ebat et institutions où fonctionnent des jardins d'enfants, l'éducation musicale commence à l'âge de 3—4 ans et continue à l'école générale.

Dans les classes de première année, jusqu'à la quatrième, la matière „musique“ prévoit deux heures par semaine, totalisant 64 heures par an dans les I—II classes et 68 heures annuellement dans les III—IV-èmes ; la situation se modifie quelque peu dans les V—X-èmes classes : la musique est enseignée à raison d'une heure par semaine, soit 32 heures par an, réparties rationnellement en cours théoriques, auditions musicales et heures pratiques à la disposition du professeur.

Dans le cadre de la systématisation générale des heures de musique, les I—II classes constituent l'étape préparatoire, précédant celle de la notation ; c'est une étape orale-intuitive, poursuivant l'accoutumance (la prise d'habitudes) au chant et au jeu instrumental. Les méthodes utilisées sont fondées sur le jeu des enfants, autrement dit sur le mouvement ; elles s'associent aux récitations, capables de former chez l'enfant des habitudes musicales élémentaires. Les exercices comportent un matériel sonore simple (quelques sons diatoniques), centrée sur des durées rythmiques également simples (noire = la durée d'un temps et croche = la durée d'un 1/2 temps). Le répertoire des auditions musicales de ces classes représente un choix de chants pour enfants, enregistrés sur disques ou bandes magnétiques dûment préparés à cette fin. Poursuivant le développement d'aptitudes musicales chez l'enfant, ces auditions comprennent des berceuses de différentes régions du pays, des chants ou des airs instrumentaux du folklore roumain, dont le fond artistique approche le fond aperceptif infantin.

Les III-IV-èmes classes prévoient le passage à l'étape de la notation, lorsque les élèves commencent à apprendre l'écriture et la lecture musicales. La perception des éléments sonores se fait tout d'abord par voie auditive et ce n'est qu'ensuite qu'on y associe des signes graphiques correspondants — c'est-à-dire des notes inscrites sur la portée. Le chant en groupe constitue la règle, mais c'est maintenant que l'on commence à insister aussi sur le chant individuel, afin que le professeur puisse faire les corrections de rigueur et se rendre mieux compte des aptitudes musicales de chaque élève.

A cette étape, les auditions ont lieu également pendant toute l'année scolaire, soit à chaque leçon, soit toutes les deux ou trois leçons. C'est à présent, suivant l'âge des enfants et le but éducatif poursuivi, le tour des auditions commentées de petites pièces instrumentales, de la littérature musicale savante roumaine pour commencer, universelle ensuite. Pour tous les exemples musicaux utilisés — même pour ceux qui sont pris au folklore —, on tient compte de la valeur esthétique des mélodies et du texte, de leur accession au chant.

La période suivante (les V-VIII-èmes classes) représente une étape supérieure pendant laquelle on

poursuit la formation du goût esthétique des élèves, de leur amour et de leur intérêt pour la musique. Le perfectionnement de l'ouïe musicale, le développement du sens du rythme et l'obtention d'habitudes correspondantes dans l'interprétation des exemples musicaux — beaucoup plus riches à présent en comparaison de ceux pratiqués dans les classes antérieures — constituent autant d'objectifs de l'étape respective. Le principe „à partir du chant vers les notions musicales théoriques, et non pas inversement“ se maintient et l'enseignement continue de le respecter alors même que l'on exerce les solfèges, autrement dit des exercices d'intonation et rythme dépourvus de texte.

Dans l'ensemble des quatre années d'études, les élèves ont de plus l'obligation de pratiquer une activité chorale, ayant pour but de compléter de manière heureuse l'éducation musicale reçue en classe. La série des auditions musicales commentées par le professeur se poursuit avec, maintenant, des œuvres chorales de la création universelle et roumaine (madrigaux, motets, arrangements de chansons populaires, chœurs d'opéra, chœurs d'opérette, etc.), sans omettre les danses classiques (l'allemande, la courante, la sarabande, la gigue ou des mazurkas, polonaises, tchéardachs, boléros, valse, etc.).

L'éducation musicale des IX-X-èmes classes, les dernières à comporter des heures de musique au programme, poursuit la formation d'une culture musicale avancée, au moyen de leçons d'histoire de la musique. L'activité y est principalement greffée sur l'acte de la création, envisagé diachroniquement et visant des aspects de forme, style, genre, facture (harmonique ou polyphonique), tout ceci à travers le prisme des phénomènes socio-culturels les ayant engendrés. Les élèves s'attaquent maintenant, aidés par la technique des reproductions (disque ou bande magnétique), aux ouvrages de grandes proportions : symphonies, poèmes symphoniques, pièces vocales-symphoniques ; concertos instrumentaux, opéras, opérettes, etc. Sont ainsi parcourus — sans doute au moyen de l'audition musicale et de l'interprétation des ouvrages significatifs — le préclassicisme, le classicisme, le romantisme, les écoles nationales (russe, polonaise, hongroise, tchèque, etc.). Une place de choix est réservée à la connaissance de l'évolution du phénomène créateur roumain, étudié tout au long des années, les analyses et les références étant notamment centrées sur les créations vocales et instrumentales de Georges Enesco — fondateur de l'école de composition roumaine moderne et personnalité remarquable sous l'influence bénéfique de laquelle se sont développées toutes les générations de compositeurs lui ayant succédé.

En Roumanie, l'éducation générale, quelque soit le domaine d'enseignement envisagé, tient particulièrement compte de la spécificité de la composition nationale du peuple. A côté des habitants de nationalité roumaine vivent en effet aussi sur le territoire du pays d'autres citoyens de nationalités différentes : hongroise, allemande, serbe, etc. La politique du Parti Communiste Roumain, du gouvernement de la République Socialiste de Roumanie, légiféré par la Constitution, établit que tout enfant d'autre nationa-

lité que roumaine a bien le droit d'être enseigné dans sa langue maternelle, à n'importe quel échelon de l'enseignement, depuis le jardin d'enfants à l'université et ensuite sous les diverses formes de la spécialisation postuniversitaire. Dans les écoles et les sections dont la langue d'enseignement est le hongrois, l'allemand, le serbe, etc., les élèves reçoivent gratuitement des manuels de toute sorte, y compris des manuels de musique, matériaux didactiques, recueils de chants et de chœurs, disques didactiques spécialement élaborés à cet effet, etc., tous rédigés dans la langue requise et se fondant sur la spécificité du chant populaire et de la création musicale savante employant la langue respective.

Satisfaisant de cette manière aux buts poursuivis par l'éducation musicale roumaine, deux caractéristiques ont été atteintes qui, d'ailleurs, prêtent à cette éducation sa note distinctive : son humanisme et son internationalisme, lesquels — se conjuguant l'un l'autre — constituent l'une des plus nobles qualités de l'art musical en général.

2. Préparation des cadres didactiques nécessaires à la mise en pratique des objectifs de l'éducation musicale de masse.

Le programme d'éducation musicale, vaste et combien complexe, décrit ci-dessus et conçu à l'intention des écoles générales, exige un nombre considérable de cadres didactiques qui le mettent en pratique et le rendent viable. Suivant les vues des autorités roumaines, toutes les étapes du processus d'enseignement musical général — depuis le jardin d'enfant à la faculté — doivent être dirigées par des professeurs compétents spécialisés dans la pédagogie musicale. A partir de l'année scolaire prochaine (1974—1975) un premier pas sera fait sur la voie de l'accomplissement de cet objectif : la matière „musique“ sera enseignée, même dans les classes de I-IV-ème, par des professeurs de musique et non pas, comme jusqu'à présent dans ces classes, par des instituteurs — ces derniers n'étant pas diplômés des sections pédagogiques des conservatoires.

L'instruction des futures professeurs de musique s'accomplit dans les trois conservatoires (dont le degré est assimilé à celui des universités) de Bucarest, Cluj, Jassy (au choix), ainsi que dans les facultés de musique des instituts pédagogiques (de Timișoara, Brașov ou Tg. Mureș) dont la durée est de trois ans. Les lois roumaines admettent qu'après avoir fini de suivre les cours de l'un des trois instituts pédagogiques sus-indiqués, en ayant sans doute obtenu le diplôme respectif, les étudiants poursuivent leur spécialisation par des cours — sans fréquence — au Conservatoire de Bucarest, dont ils pourront obtenir un diplôme universitaire à condition de passer les examens requis.

Les écoles générales et les professeurs de musique disposent de manuels pour tous les âges, de recueils de chants et d'autres instruments de travail audiovisuels, élaborés par des spécialistes hautement qualifiés, ayant une longue et profitable expérience didactique.

Faisant du chant le principal moyen dans l'étude de la musique, les auteurs de manuels et d'autres matériaux auxiliaires utilisés doivent au préalable

opérer un tel choix d'exemples musicaux, qu'ils puissent effectivement représenter la quintessence du développement des moyens musicaux d'expression artistique en même temps qu'un guide, accessible comme forme de présentation, des valeurs esthétiques les plus significatives en matière d'oeuvres musicales de styles et genres différents.

Il résulte de là combien grande est la responsabilité des auteurs de manuels et en général des professeurs de musique, appelés les uns comme les autres à ouvrir la voie aux enfants et aux élèves vers un art qui ne se laisse pas facilement conquérir, mais, tout au contraire, exige de la patience, de la persévérance, beaucoup de tact pédagogique, une fine connaissance des particularités de chaque âge, etc., avant que d'aboutir à ce qui s'appelle *l'art d'enseigner la musique et de la rendre compréhensible*. A tout ceci, faut-il ajouter, sans doute, *la passion* qui doit toujours accompagner le pédagogue dans sa noble tâche.

Telles sont par conséquent les coordonnées sur lesquelles les chaires de méthodologie et de pratique pédagogique des trois conservatoires et des facultés de musique des trois instituts pédagogiques centrent leurs activités. Professeurs-méthodiciens d'élite y sont employés à qui revient la charge de mettre l'étudiant en contact immédiat avec les élèves et de lui apprendre — en se servant de sa grande expérience — à élaborer une leçon de musique à partir des principes vérifiés par la pratique et prouvés comme efficaces.

Dans ce sens, ces dernières décennies ont enregistré l'élaboration d'un *cours de méthodologie de l'enseignement musical*, déjà inclu dans les plans des conservatoires et en vue duquel des manuels ont déjà été rédigés (cf. *Metodica predării muzicii* du Prof. d'univ. Ion Șerfezi).

La formation du futur professeur de musique est complétée par des cours de psychologie, de pédagogie générale; après deux ans d'étude théorique, suivent des leçons pratiques de pédagogie effective que chaque étudiant va enseigner dans des écoles générales et des classes de différents âges, tel un couronnement de l'instruction acquise au Conservatoire. C'est un teste destiné à prouver les aptitudes du futur professeur à relier la théorie à la pratique. De la sorte, des prémisses sont créées afin de rendre aussi efficiente que possible la préparation pédagogique des étudiants; en s'ajoutant à la préparation musicale, elle les rend aptes de s'engager immédiatement — une fois le diplôme obtenu — dans l'activité d'enseignants à laquelle ils se dévouent.

La judicieuse organisation des sections de professeurs de musique des conservatoires roumains constitue une garantie de l'augmentation annuelle de cadres didactiques dûment préparés pour assurer en „maîtres“ l'éducation musicale des enfants et de la jeunesse du pays.

3. *La recherche scientifique spécialisée, Expérimentations des pédagogues roumains dans le domaine de l'éducation musicale.*

La pédagogie musicale roumaine dispose d'une longue tradition caractéristique, formée par l'effort

de dignes devanciers qui, chacun à son époque, se sont consacrés de toute leur âme à la recherche des méthodes d'enseignement musical les plus attractives. En rappelant ici quelques noms seulement — tels les illustres professeurs I. Costescu, Marcel Botez, Manya Botez, George Breazul, Maria Cernovodeanu, etc. —, nous voudrions relever l'effort de tous ceux qui ont étudié, cherché et appliqué des méthodes originales d'enseignement de la musique, en se fondant sur le caractère spécifiquement roumain de l'éducation — qui part du jeu agencé au folklore musical enfantin —. Cette tradition est continuée et enrichie sans cesse par des générations successives de professeurs, dont certains se font remarquer pour leurs préoccupations spéciales, tendant à élaborer des synthèses entre les méthodes d'enseignement universelles (Orff, Kodály, Darcroze, Willems, Martenot, Jöde, M. Chevais etc.) et les méthodes roumaines. De la sorte, au prix de cet effort permanent, a pris naissance auprès du Conservatoire de Bucarest, un cabinet de recherches pédagogiques musicales (dirigé par le prof. d'univ. Al. Trifu), dans le cadre duquel ont lieu des conférences, des débats, des expérimentations pratiques de méthodes diverses dont l'origine, parfois, réside dans le processus de l'enseignement même, de professeur à élève. Intéressés dans le développement permanent du système d'éducation musicale, ces spécialistes déposent un zèle remarquable afin d'optimiser l'actuel niveau de l'instruction musicale roumaine.

Le Cabinet en question — suggestivement appelé „laboratoire des recherches pédagogiques musicales“ — comprend des professeurs de musique des écoles générales et des lycées spéciaux de musique, ainsi que des membres du corps didactique du Conservatoire, qui — ensemble — composent un faisceau de chercheurs passionnés de pédagogie musicale, le but de cette dernière étant la prospection de l'avenir, l'émission d'hypothèses et même de solution pour tant de problèmes inédits posés (ou survenus) au cours de l'enseignement musical. De l'arsenal d'idées nouvelles — issues d'une longue expérience éducative — nous allons détacher quelques unes des plus importantes et des mieux précisées, qui — d'ailleurs — constituent pour l'heure des projets d'éducation musicale (les ainsi-nommés „projets antérieurs“). Une vérification dans la pratique leur donnera une valeur définitive.

Chacun de ces projets a sa caractéristique propre, le définissant, et chacun offre des modalités et des voies différentes pour l'abord et la solution des problèmes qu'il concerne, mais la finalité de tous les projets est la même: aider les écoliers et la jeunesse du pays à s'approcher de la musique et de la pratique musicale, cet art faisant partie intégrante de la civilisation des peuples et pouvant agir positivement sur l'être humain.

Voici les projets antérieurs, avec leurs idées et leurs conceptions fondamentales:

1. *Le système d'éducation musicale roumaine* conçu et élaboré par un groupe de professeurs ayant une longue habitude de l'enseignement, formé par Ana Motora-Ionescu, Elisabeta Suciú et Vasile Nicolescu. Le système, largement compréhensif

de tous les âges, s'adresse aux enfants et aux écoliers, depuis les jardins d'enfants, aux écoles générales et aux lycées, en sollicitant même la collaboration des institutions de culture musicale extra-scolaire. En tant que but, le système se propose de développer l'amour et l'intérêt pour la musique, en même temps que de réaliser l'éducation esthétique et éthique comme une composante de la personnalité humaine.

En ce qui concerne la structure et le déroulement, le système recommande 3 étapes clairement délimitées par des critères d'âge et par le degré de difficulté dans l'obtention de l'accoutumance à la musique :

- l'étape orale-intuitive, de la pré-notation, réservée aux débuts de l'éducation musicale aux jardins d'enfants et dans les premières classes (I-II) de l'école générale
- l'étape de la notation, réservée aux III-VIII-èmes classes, au cours de laquelle la perception visuelle — à l'aide de la graphie musicale — est mise au service de la formation des habitudes concernant le chant ou le jeu instrumental ;
- l'étape de la culture musicale proprement-dite réservée aux IX-XII-èmes classes.

Des modalités différentes sont employées comme moyens de réalisation, dans un cadre ambiant aussi libre que possible, ces modalités ayant un caractère ludique prononcé. Pour être plus efficaces, il est opportun que les activités musicales se produisent dans une salle spécialement aménagée — la salle de musique —, dotée d'appareils et d'équipements audio-visuels correspondants (mass media), c'est-à-dire avec toute la technique moderne de travail.

Les cadres didactiques doivent avoir une connaissance préalable du système afin de résoudre avec succès la traversée des différentes étapes qu'il recommande et d'obtenir de bons résultats à n'importe quel âge.

2. Le système d'éducation musicale fondée sur le folklore, élaboré par les professeurs Edith Visky et Erna Arfăreanu.

Synthèse de la bonne tradition pédagogique roumaine, ce système part du caractère spécifique national de l'éducation musicale — qui prend sa source dans le folklore —, sur lequel il greffe des idées et des méthodes empruntées à des systèmes éducatifs largement utilisés sur le plan européen, tout en les enrichissant par de multiples procédés originaux destinés à rendre aussi attractives que possible les heures de musique. Il concerne tous les enfants, depuis les plus jeunes âges.

En tant que but, il poursuit l'éducation du sens esthétique de l'enfant, de son amour pour la musique et en fin de comptes l'influence et le développement des traits humanistes de la personnalité de l'enfant, comme une compensation à la technicité à outrance de nos jours.

Des formes multiples de jeu — avec ou sans jouets ou instruments musicaux —, adaptées pour des âges et des étapes variés, sont utilisées. Après une première étape consacrée aux morceaux du folklore enfantin, les préoccupations commencent à s'élargir, le pédagogue faisant peu à peu appel à des pièces

vocales ou instrumentales savantes choisies dans la création roumaine et universelle.

La méthode, quant à son contenu, représente un renforcement et un élargissement de la corrélation entre les éléments d'expression musicale et ceux du psycho-physique humain, en mettant l'accent sur l'aspect affectif et intellectuel de l'enseignement.

3. Le projet antérieur élaboré par Gabriela Munteanu poursuit le développement *interdisciplinaire* dans le cadre de l'éducation musicale, ce qui d'ailleurs, est essayé actuellement sur le plan international, avec des résultats dignes d'être relevés (voir : Robert Werner, *Traitement interdisciplinaire de l'éducation musicale aux E.U.A.*).

Le système de l'éducation musicale proposé par l'auteur cidessus envisage un large déploiement, utilisant plusieurs disciplines existantes dans les plans d'enseignement des écoles et des lycées, chaque discipline contribuant harmonieusement au développement et à la compréhension de l'autre et toutes ensemble à la formation de la culture générale et même spéciale-professionnelle de l'élève.

Au centre du système réside „l'étoile interdisciplinaire“ — formée par l'interférence de „n“ disciplines — où la musique représente le centre autour duquel tournent les problèmes de l'éducation — autrement dit des idées et des problèmes tenant de la sphère d'autres disciplines — si éloignés soient-ils comme préoccupations, mais dans le cadre desquels une subtile liaison interdisciplinaire existe apte de contribuer au développement multiple du sujet.

Le problème central qui se pose est celui de faire éprouver au sujet (enfant, élève de lycée) de manière globale les effets bienfaisants, pour sa culture et sa formation professionnelle, de plusieurs domaines didactiques s'étayant et s'affirmant mutuellement dans sa conscience.

À côté des moyens classiques de travail (instrument de musique, voix, appareils audio-visuels, livres, partitions, etc.), un rôle à part revient à la cybernétique, domaine qui engage sur un plan technique supérieur le travail du pédagogue.

La méthode suppose des pédagogues préparés tous spécialement en vue de l'éducation interdisciplinaire — allant même jusqu'à des écoles centrées sur ce système —, qui — il faut le reconnaître — reste une promesse de l'avenir mais ne constitue pas moins un but vers lequel aspire avec certitude l'enseignement de main.

Il nous semble que c'est le projet le plus téméraire, mais aussi le plus délicat en ce qui concerne la moisson des résultats, exigeant des reconsidérations successives du contenu de certaines disciplines qui ne se sont pas encore délivrées des moules classiques en dépit des progrès techniques, scientifiques et artistiques du monde contemporain.

4. Le projet antérieur intitulé *l'Education musicale émotionnelle-centrique* — auteur : maître de conf. Cire Iosif — s'oppose à *l'éducation musicale théorique-centrique* qui conçoit l'art sonore comme un simple divertissement, voire une dextérité. Ce système voit l'éducation musicale à travers le prisme d'une convergence de ses éléments vers un même but : le développement de la capacité générale de l'enfant, l'élargissement de sa personnalité par des éléments

esthétiques-éthiques fondamentaux, nécessaires à la création d'un équilibre spirituel entre sa formation réaliste-scientifique et sa formation humaniste.

Les objectifs poursuivis se réalisent au moyen d'activités artistiques syncrétiques, qui réunissent dans les ainsi-nommées „premières scolaires“ la musique vocale (chant vocal et choral), les mouvements chorégraphiques (ballet classique, danse populaire), des éléments de théâtre (récitations, jeu de scène), etc. Comme instruments, on utilise : le blockflöte, la flûte, le xylophone, la cithare, la guitare, diverses instruments de percussion et, suivant les possibilités, quelques instruments classiques : violon, violoncelle et piano.

Le travail se déroule, tout comme pour les sciences physiques-chimiques ou l'anatomie, dans un cabinet spécialement aménagé, dirigé par un pédagogue-musicien ayant une formation professionnelle et culturelle multiple (*il maestro*) et pouvant au besoin s'adresser aussi à des spécialistes du domaine du ballet et de la danse, du théâtre et de la mise en scène.

S'il est prématuré de conclure sur l'efficacité de ces projets antérieurs — arrivés à une phase d'expérimentation — il n'est pas dénué d'intérêt et de prix de relever ici le fait que les spécialistes roumains — pédagogues, professeurs de musique, psychologues, musicologues, compositeurs, etc. — sont décidés à approfondir le problème contemporain — combien complexe — de la modernisation et du perfectionnement de la structure et de la méthodologie de l'éducation musicale dans les écoles générales.

Si quelques chercheurs — groupés autour du laboratoire pédagogique du Conservatoire de Bucarest — se sont fixés comme objectif de leurs recherches le perfectionnement de tout le système de l'éducation musicale, d'autres — professeurs, psychologues, pédagogues, etc., tous gens à jouir d'une riche et longue expérience de la chaire se préoccupent intensément du problème de l'amélioration et de l'actualisation de quelques aspects seulement du développement et de la formation musicale : la notation, les solfèges, les matériaux didactiques auxiliaires, etc. Leurs idées sont, pour le moment, en cours d'expérimentation et leurs travaux — partiellement publiés — sont dans l'attention des musiciens et des cercles didactiques compétents.

Sur cette ligne, une intéressante initiative est celle du Prof. Dr. *Anatolie Bircă*, chargé de recherches à la Section d'Éducation de l'Institut des Sciences pédagogiques du Ministère de l'Éducation et de l'Enseignement de Bucarest. L'auteur poursuit l'enseignement de l'écriture musicale à l'aide d'une relation immédiate entre le phénomène sonore et le signe graphique qui le symbolise. Pendant les premières classes, on évite le solfège classique, aux dénominations connues : do-ré-mi-fa, etc., ou c-d-e-f, etc.

Les résultats de la première étape d'expérimentation ont été publiés sous le titre *Sistematizări reflexe în predarea scrierii muzicale* (Ed. Didact. et Pédagogiques, Bucarest, 1970).

Dans le but de simplifier la notation musicale, l'initiative du prof. *Alexandru Russin* — le *Système absolu de notation musicale* — propose l'éloignement des difficultés de lecture des partitions musicales notées dans le système traditionnel par l'élimination

de la portée et des clefs qui l'accompagnent, en remplaçant la graphie traditionnelle par un nouveau code des durées. Le domaine audible est divisé en registres sonores (en étages) séparés par des limites octaviées, chaque registre recevant une graphie mathématique facile à être interprétée par la voix ou par un instrument quelconque.

L'alphabétisation générale de la musique — proposée par le prof. *Niță Hintea* — est aussi non traditionnelle. Dans une première étape de l'éducation musicale (I—IV cl.) — après l'assimilation auditive des hauteurs — la notation se réalise très facilement (sans utilisation des portées et des clefs) par des majuscules pour les blanches (SOL-MI-DO), par une première lettre majuscules pour les noires (Sol-Mi-Do), par toutes les lettres en caractères minuscules pour les croches (sol-mi-do) et rien que les initiales minuscules pour les doubles croches (s-m-d). Le reste des signes — le point de prolongement, la pause, la couronne, le legato, l'altération, etc. — s'utilise pareillement que dans la notation traditionnelle. De la sorte, le passage ultérieur à la notation traditionnelle ne créera point de difficulté spéciale.

Le directeur d'orchestre *Constantin Bugeanu*, professeur d'université, propose une *nouvelle méthode de solfèges absolus*, qui n'est qu'une synthèse entre le solfège de Gui d'Arezzo (la tonique-Do) et Jale (R. Munich).

Dans ce solfège, les dénominations (Do Re Mi Fi Go Lu Sa-Da) rendent pour toute circonstance la notation requise, avec exactitude, en indiquant en permanence les endroits des demi-tons diatoniques et chromatiques, désignent rigoureusement les relations entre les sons, etc. Par un système logique de mutation des voyelles solfégées proposées, on réalise des altérations ascendantes et descendantes simples et doubles, dont résultent 35 voyelles solfégées correspondant à toutes les possibilités de notation.

Le *vidéophone*, création du prof. *Barbu Mihai*, est un instrument musical électronique représentant une synthèse, où le traditionnel clavier, le son, la forme graphique apposée sur la portée, le petit écran, etc. sont conçus de telle manière pour converger vers les buts didactiques de l'éducation musicale. Instrument auxiliaire, le vidéophone est encore dans une phase d'expérimentation et de perfectionnement.

En restant fidèles au rythme et à l'effervescence créatrice déployés sur de multiples plans par l'école roumaine et ses facteurs les plus compétents qui engagent dans ce domaine des forces, sans cesse nouvelles, riches d'une longue expérience, il faut espérer que les résultats ne tarderont à se faire voir et recueillir. C'est ainsi que les musiciens pédagogues de Roumanie entendent participer et contribuer à la solution d'un des problèmes les plus poignants de la vie musicale contemporaine : *l'éducation musicale générale des enfants et de la jeunesse*. En cela, comme en toute autre de leurs actions, ils partent des paroles — lourdes de sens et de générosité — prononcées par George Enesco qui estimait que „la musique a la sainte tâche d'éteindre les haines, de calmer les passions et d'approcher les cœurs dans une chaleureuse fraternisation, telle que l'a comprise la grandiose Antiquité quand elle a créé le mythe d'Orphée“.